Zeitschrift: L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction

Herausgeber: Fédération des architectes suisses

Band: 2 (1913)

Heft: 17

Artikel: Le rôle des jardins dans l'architecture moderne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889862

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

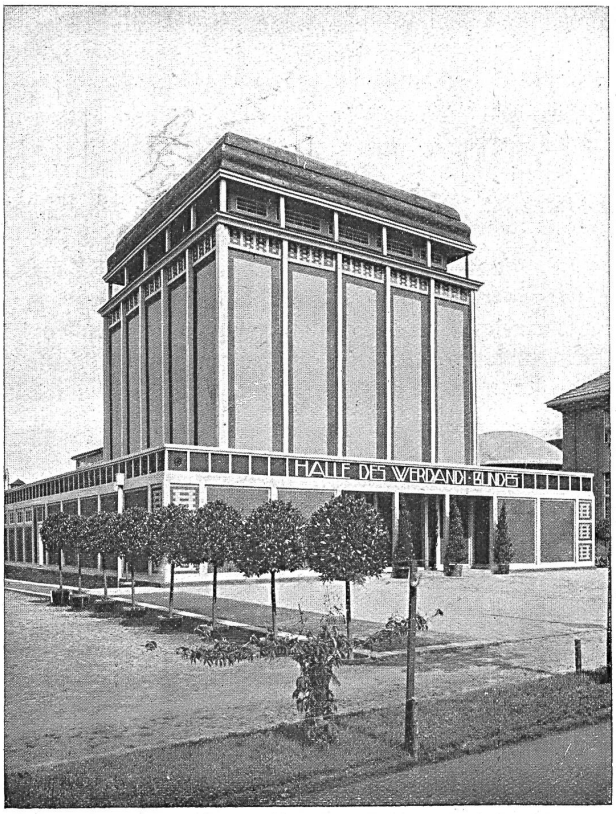

Exposition du bâtiment à Leipzig :: « Verdandi - Bund »

Dr Trenkler et Cie., phot., Institut d'art graphique, Leipzig-St.

Le rôle des jardins dans l'architecture moderne.

Comme l'architecture, l'art des jardins subit des modifications constantes. De tout temps deux conceptions opposées se sont heurtées, sans que l'une ait jamais pu prendre définitivement la place de l'autre. On oppose encore aujourd'hui le jardin anglais au jardin français, deux types dont les noms sont empruntés aux nations qui en ont fait l'application la plus conséquente. En fait ces deux conceptions de jardin diffèrent l'une de l'autre en ce sens qu'en obéissant à l'une on cherche à imiter la nature le plus fidèlement possible et qu'en suivant l'autre, on prétend créer une œuvre originale, ayant un caractère artistique. Ces deux types ont été successivement en faveur. Aujourd'hui le jardin anglais a encore, dans beaucoup de pays, la préférence; cependant, il paraît évident que le jardin aménagé selon un plan déterminé sera de plus en plus apprécié à l'avenir. Cette forme de jardin est d'ailleurs, comme on sait, la forme initiale et primitive; on pourrait même risquer ce paradoxe que le jardin artificiel est le plus naturel, tandis que le jardin naturel est le plus artificiel. En effet, un jardin qui ne se distingue de la nature que par la barrière qui l'entoure, n'est plus un jardin. Le type du jardin anglais est un non-sens, aussitôt qu'il s'applique à un petit espace limité par des clôtures; il n'est admissible que dans les parcs très étendus. Alors il n'est plus question de jardin. La plupart des jardins que l'on voit aujourd'hui ne remplissent pas le rôle auquel ils sont destinés. Un jardin ne doit pas avoir la prétention de remplacer tant bien que mal un coin de nature; un jardin doit être le complément de la maison d'habitation et doit être aménagé comme celle-ci selon des principes architecturaux. Le jardin est destiné à être habité, tout comme les pièces d'une maison. Il doit être lié à la demeure d'une façon naturelle et conséquente. A proprement parler le jardin est une sorte de maison à ciel ouvert. Il ne doit pas remplacer la nature, mais simplement rendre possible la vie en plein air. On ne devrait donc pas, comme on le fait encore trop souvent aujourd'hui, séparer nettement la maison du jardin. La maison et le jardin forment un tout; à eux deux ils constituent la demeure.

Seul le jardin aménagé selon des principes architecturaux remplit cette condition, car il permet de prolonger à l'extérieur les lignes du bâtiment d'habitation, ce qui ne peut se faire dans une pièce de terre où ne règne aucun ordre, où les arbres, les

Exposition du bâtiment à Leipzig
:: Hall en béton ::

Exposition du bâtiment à Leipzig
:: Vue générale ::

Exposition du bâtiment à Leipzig
:: Pavillon de l'Autriche ::

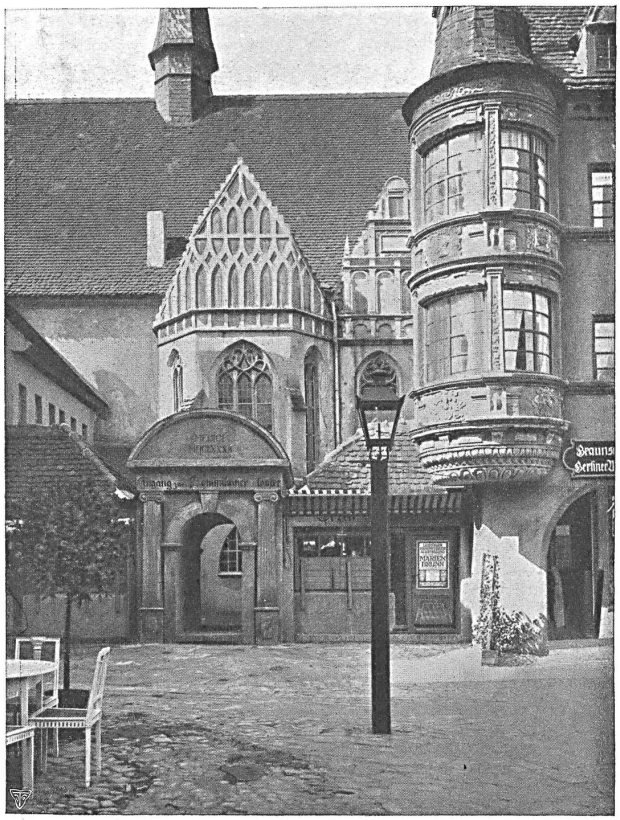

Exposition du bâtiment à Leipzig
:: Leipzig d'il y a cent ans ::
:: :: Le «Fürstenhaus» :: ::

buissons et les fleurs, le gazon et les chemins sont distribués par une main qui n'a pas travaillé à la conception de la maison et qui ne sait pas en conséquence comment il faut la compléter. Nous ne rions plus aujourd'hui des arbres taillés et des allées correctement alignées, nous rions plutôt des pelouses si bien gardées qu'aucun pied ne doit les fouler, et des sentiers qui serpentent comme au travers des bois. Nous admirons sans réserve ces jardins créés à l'époque de l'influence française, ces parcs en miniature où l'on a pu cependant ménager de belles perspectives et des points de vue charmants. Et nous nous disons qu'assurément ces parterres dessinés avec une volonté artistique réfléchie ont existé, dès la plus haute antiquité, aux époques qui ont connu une brillante civilisation. Les jardins dont le souvenir ne nous a été conservé que par la légende, les jardins dont on voit encore les vestiges dans les ruines des villes romaines, les grands jardins de la Renaissance et du XVIIIe siècle, même les jardins de nos grands-pères étaient de véritables œuvres d'architecture, ils formaient un contraste voulu avec les prairies, les bois et les champs, ils étaient des créations artificielles nettement distinctes de la nature. Le plus petit jardin peut être aménagé de façon confortable, à peu de frais. Il suffit de disposer avec art les haies bien taillées, les allées en berceau, de répartir selon un plan d'ensemble les beaux arbres pour transformer un terrain quelconque en un lieu plein de charme et d'agrément. Il ne faut pas seulement chercher à protéger sa demeure contre les regards indiscrets, il faut l'entourer d'un espace où l'on ait plaisir à vivre, où l'on ait l'impression d'être encore chez soi.

La plupart des jardins d'agrément que l'on voit autour des villas d'aujourd'hui sont des plus primitifs. Généralement la place est mal utilisée; on ne peut s'installer nulle part d'une façon confortable. Tous les éléments du décor ont été distribués sans aucun sentiment de la forme et aucun sens de la couleur. Le propriétaire a planté, ou plutôt il a laissé planter tout ce que le pépiniériste ou le jardinier lui a proposé. Il a laissé la végétation croître à sa guise et se répandre partout, satisfait qu'il est de pouvoir montrer à ses amis un jardin en pleine prospérité. On traite les abords de la maison comme la façade elle-même, dans l'idée de bien faire voir aux passants qu'on a de la fortune. Et avec cela que de plaintes sur les frais d'entretien du jardin qui ne rend pas les services qu'on attendait de lui. Il faut envoyer les enfants jouer dans la rue parce qu'il n'y a pas de place pour eux autour de la maison, ou parce que le gazon est trop bien soigné pour qu'on le foule aux pieds, ou parce qu'il y trop de plantes rares qu'on pourrait endommager.

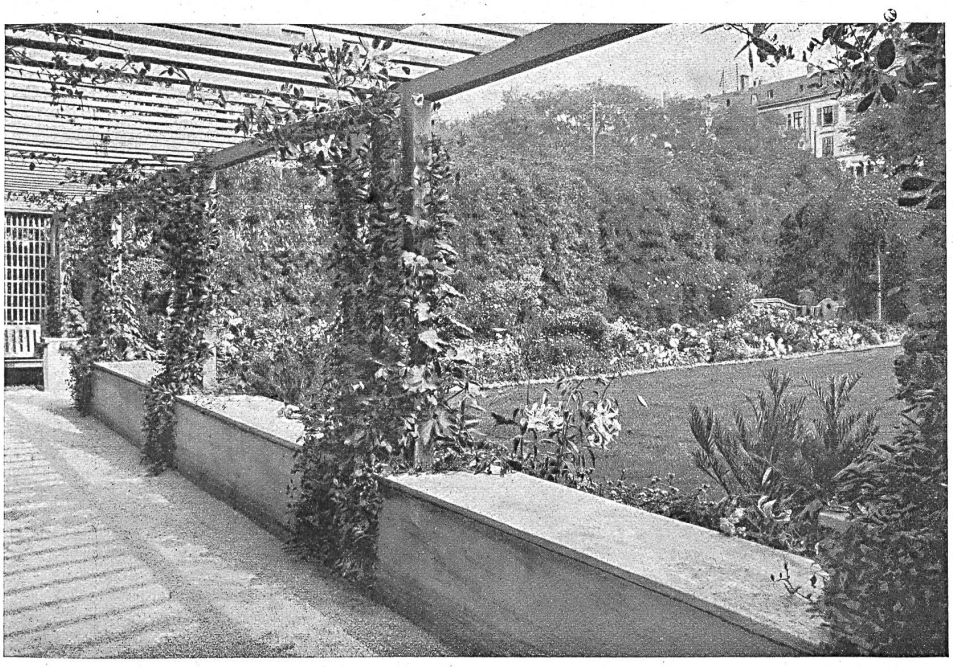

Aménagement de jardins **Pergola** **Héritiers d'Otto Froebel, Zurich**

Dans un véritable jardin, aménagé dans le goût moderne, il faut déterminer d'avance les dispositions générales et les détails avec le même soin

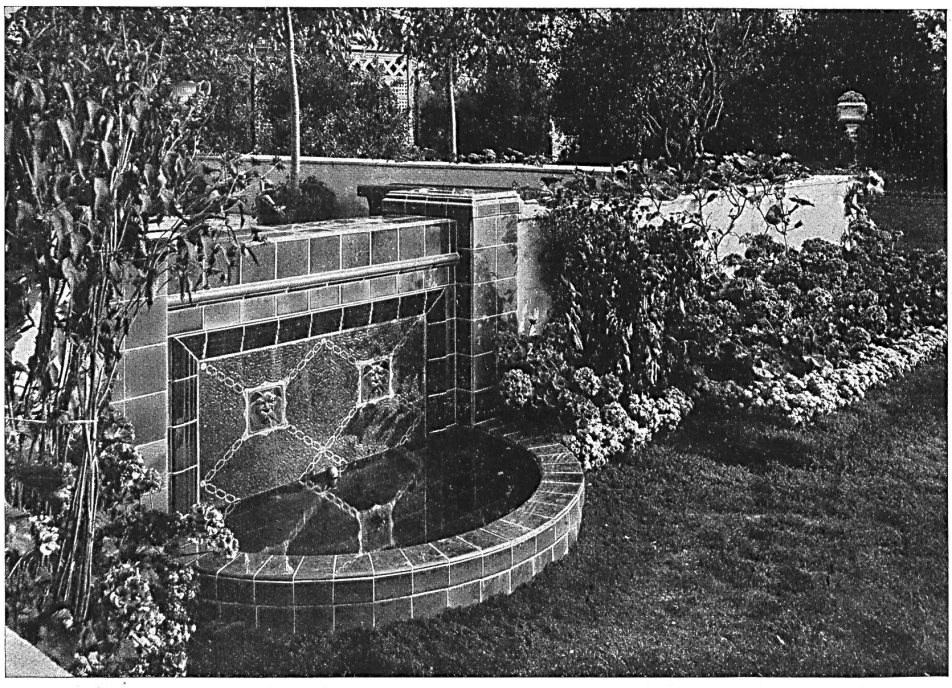

Fontaine en céramique ornée de pélargoniums — Héritiers d'Otto Froebel, Zurich

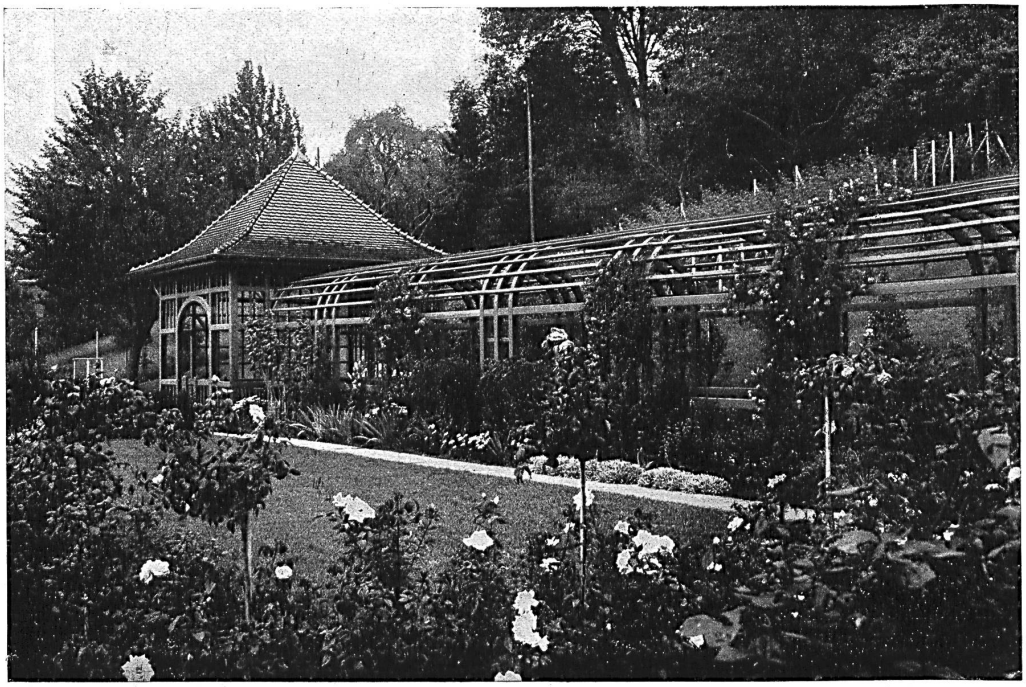

Jardin de M. A. Weidmann, Thalwil — Héritiers d'Otto Froebel, Zurich

qu'on apporte à discuter le plan de la maison. Il faut prévoir en premier lieu une pelouse qui puisse être utilisée en toutes circonstances, où les enfants aient la place de prendre leurs ébats, où les invités puissent se réunir, comme en une vaste salle de fêtes. Il va sans dire — mais on l'oublie trop souvent — que cette pelouse doit se trouver dans le prolongement des pièces de réception, dont elle est pour ainsi dire le complément. Il faut prévoir aussi un emplacement de jeux pour la jeunesse, un jardin pour les légumes et pour les fleurs. En séparant ces différents parterres au moyen de haies taillées ou d'allées en berceau, on peut varier à l'infini les façons de diviser et d'aménager le terrain et créer des perspectives charmantes. Lorsque la place n'est pas trop étroitement mesurée, on peut installer une pièce d'eau avec les annexes nécessaires pour la cure d'air et de soleil. Si le terrain présente des différences de niveau, on peut en profiter pour aménager des escaliers ou des rampes qui font paraître l'espace plus grand qu'il n'est en réalité et qui créent d'agréables jeux d'ombres et de lumière. Les ressources que l'on peut tirer des allées et des charmilles ombragées sont également innombrables. Quoi de plus joli qu'une prairie découverte et ensoleillée, entourée d'une épaisse rangée de tilleuls ou d'ormeaux, taillés en forme d'arcades ouvertes du côté du pré! Quel parti ne peut-on pas tirer des meubles et des pavillons de jardin pour encadrer les pelouses et pour créer de jolis effets d'ensemble!

Nous avons parlé jusqu'à présent du rôle de la forme dans le jardin traité d'une façon architecturale. Il convient d'accorder une égale importance à la couleur, qui est souvent bien négligé de nos jours. Les parterres de fleurs devraient être traités d'une façon bien différente de celle à laquelle nous sommes accoutumés. On recherche avant tout les plantes remarquables, les fleurs qui se distinguent par leurs formes bizarres ou leurs couleurs recherchées. On croit bien faire en cultivant avec un soin raffiné des phénomènes que l'on achète à grand prix. Et pourtant les résultats de ces efforts sont déplorables. Il suffit de parcourir une fois le catalogue d'un fleuriste pour s'en rendre compte. Dans l'art des jardins on méconnaît encore ce principe élémentaire qui est admis depuis longtemps dans bien d'autres domaines et qui tend à rechercher la beauté dans les partis simples et naturels. Pourquoi ignorer les effets charmants que l'on peut obtenir en disposant les fleurs d'après leurs formes et leurs couleurs, en les traitant d'une manière architecturale. Pourquoi ne pas utiliser les fleurs sauvages, même les plus simples avec lesquelles on peut créer des harmonies de couleurs plus fortes et plus vibrantes qu'avec les coûteux produits des serres. Il ne faut pas se contenter de dire que les fleurs sont toujours belles et qu'il importe peu de les disposer avec ordre et de les accorder entre elles. Les fleurs sont des éléments décoratifs qu'il faut savoir utiliser avec art, et dont il faut tirer tout le parti possible pour créer des ensembles harmonieux, des véritables œuvres de beauté.

Le jardin traité de façon architecturale qui, soit dit en passant, conserve tout son charme en hiver, mérite de gagner les sympathies toujours plus grandes des spécialistes et des amateurs; il peut être le thème de variations nouvelles toujours charmantes. A la mode actuelle qui recherche les plantes absurdes et bizarres, qui ajoute chaque jour une nouvelle variété de roses aux milliers de sortes qui existent déjà, il faudrait opposer le souci de créer des jardins aménagés avec goût et un véritable sens de l'art, de remplacer les parterres où sont amassés pêle-mêle les numéros sensationnels des catalogues de fleuristes par des jardins qui réjouissent le cœur et les yeux de ceux qui y vivent et qui soient en même temps la partie la plus utile de la demeure.

CHRONIQUE SUISSE

Bâle. Musée d'art.

On vient d'ouvrir un concours parmi les architectes établis en Suisse et les architectes suisses établis à l'étranger en vue d'obtenir des projets pour un nouveau musée d'art à construire dans le parc de la Schützenmatte à Bâle. La somme affectée aux prix s'élève à fr. 12,000. Le dernier délai pour la livraison des projets est fixé au 31 janvier 1914.

Bellinzone. Sanatorium cantonal pour tuberculeux.

Un correspondant du « Corriere del Ticino » lance et discute le projet de construire un sanatorium cantonal pour tuberculeux. L'auteur conclut que la création d'une institution semblable est absolument nécessaire et qu'elle rendra les plus grands services aux malades indigents du Tessin. Il émet le vœu que sa proposition soit agréée par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat et qu'elle puisse être réalisée pour le grand bien de ses concitoyens.

Lausanne. Tribunal fédéral.

Le jury chargé d'examiner les projets destinés à la construction du nouveau Tribunal fédéral, a décerné les récompenses suivantes:

1er prix, fr. 5000: MM. Prince & Béguin, architectes à Neuchâtel.
2e » fr. 4000: MM. Bridler & Vœlki, architectes à Winterthour.
3e » fr. 3500: MM. Olivet & Alexandre Camoletti, architectes à Genève.
4e » fr. 2500: M. Jean Grob, architecte à Zurich.
5e » fr. 1000: M. Austermeyer, architecte à Lausanne.